

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Etant désignée ci-après l'« **Utilisateur** » l'entité souhaitant accéder à la Plateforme OpenAltaRica selon les modalités telles que décrite dans le présent document.

Etant désigné ci-après « **SystemX** », l'Institut de Recherche Technologique SystemX, Fondation de coopération scientifique (FCS), immatriculée sous le numéro SIREN 753 408 962, dont le siège social est situé 8 Avenue de la Vauve Palaiseau (91120), BP 30012.

L'Utilisateur et SystemX étant ci-après dénommés individuellement « Partie » et collectivement « Parties ».

PRÉAMBULE

Dans le cadre de son programme « Technologies et Outils », SystemX a mis en place et anime une Plateforme telle que décrite ci-après, destinée à développer la version 3.0 du langage « AltaRica » à savoir une nouvelle méthode de modélisation en matière de sûreté de fonctionnement et d'analyse probabiliste et fiabiliste des risques.

L'objectif recherché par cette Plateforme est de renforcer l'avantage compétitif de l'industrie française dans le domaine de la sûreté de fonctionnement dirigée par les modèles et de sa mise en œuvre dans le cadre des processus de certification par la mise en place d'une plateforme de formation et d'expérimentation. En étant mise à la disposition de la communauté académique et industrielle française sous forme d'un outil de formation, d'expérimentation et d'échange, cette plateforme devra permettre de développer, configurer et maintenir les outils logiciels et les bibliothèques qui la composent de façon collaborative.

L'accès à la Plateforme par l'Utilisateur est conditionné par l'acceptation expresse pleine et entière et par le strict respect, par l'Utilisateur, des règles décrites ci-après. En soumettant sa demande d'inscription à SystemX, l'Utilisateur reconnaît expressément accepter la totalité des termes du présent accord d'utilisation, sans réserve.

1 - DEFINITIONS

« **Adhérent** » : toute personne morale adhérant à la Plateforme et à certains services liés, au moyen de la signature d'un accord d'adhésion, et ayant versé à SystemX une cotisation financière correspondante ou apporté des Connaissances Propres pour une valeur équivalente.

« **Club des utilisateurs (de la Plateforme)** » : dispositif qui prendra la forme à la fois d'un espace communautaire en ligne réservé aux Parties et aux Adhérents ainsi que d'un forum en ligne, au contenu plus restreint, ouvert à la fois aux Parties, aux Adhérents et aux Utilisateurs.

« **Contribution Complémentaire** » : toutes données, connaissances, logiciels, dossiers, plans, schémas, dessins, formules, syntaxes et/ou tout autre type d'informations, en ce compris toutes mises à jour et améliorations de ces éléments, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, qu'ils soient ou non protégeables ou protégés par un droit de propriété intellectuelle, ainsi que la documentation associée à ces éléments, en lien avec le Projet et qui sera mis par l'Utilisateur à disposition de la Plateforme pendant la durée de l'Accord d'Utilisation par l'intermédiaire du « Club utilisateurs » de la Plateforme visé ci-après ou par notification écrite à SystemX ; il peut notamment s'agir d'un Module Logiciel, d'un Produit Dérivé ou d'un retour d'expérience (notamment recommandation de modification, correction, amélioration ou évolution).

« **Module Logiciel** » : les programmes informatiques ainsi que la documentation associée, répondant à (a) une méthode de modélisation en matière de sûreté de fonctionnement et (b) une analyse probabiliste et fiabiliste des risques, en lien avec le Projet, en ce compris leurs éventuelles corrections et mises à jour.

« **Partenaire Premium** » : tout partenaire impliqué, ayant été impliqué ou qui sera impliqué aux côtés de SystemX, directement ou indirectement, en tout ou partie, dans les travaux de recherche et développement liés au Projet et ayant conclu ou qui conclura avec SystemX le contrat de recherche « Plateforme OpenAltaRica » (ci-après le « **Contrat de Recherche** »).

« **Produit Dérivé** » : Produit ou module autre qu'un Module Logiciel et résultant d'une amélioration, évolution, transformation, adaptation, expansion, diminution de tout ou partie des caractéristiques d'un Module Logiciel.

« **Projet** » : projet de recherche et développement et innovation visant le développement d'une nouvelle version du langage AltaRica 3.0 et à ce titre, la mise en place et mise à disposition de la Plateforme s'inscrivant dans le cadre du Programme « Technologies et Outils » de SystemX.

« **Plateforme** » ou « **Plateforme OpenAltaRica** » : la plateforme expérimentale visée ci-dessus en préambule, à savoir un ensemble de Modules Logiciels, Produits Dérivés, , bibliothèques, modèles, éléments de savoir-faire, autres données, connaissances, logiciels, dossiers, plans,

schémas, dessins, formules, syntaxes et/ou tout autre type d'informations, ainsi que la documentation s'y rapportant, pour la conception et le traitement de modèles utilisés dans le domaine de la sûreté de fonctionnement, et plus particulièrement de modèles AltaRica 3.0, que ces éléments soient ou non protégeables ou protégés par un droit de propriété intellectuelle et quel qu'en soit le format et/ou le support, tels que ces éléments seront rendus accessibles à l'Utilisateur selon les conditions visées ci-après.

« **Recherche et Développement Interne** » ou « **R&D Interne** » : usage de la Connaissance Propre, de la Contribution Complémentaire ou du Résultat, au sein de la seule organisation du titulaire du droit d'usage, dans le cadre de ses activités de recherche et développement, le cas échéant en vue d'aboutir à une nouvelle technologie ou une mise à jour de technologie existante – ceci exclut donc toute R&D en partenariat avec un tiers et toute exploitation commerciale.

« **Utilisateur** » : la personne morale adhérant à la Plateforme par le biais de la signature du présent formulaire d'inscription, à titre gratuit. Au sens collectif, la notion d'« Utilisateurs » désignera l'Utilisateur ainsi que tout autre adhérent ayant également souscrit ou qui souscrira auprès de SystemX un accord d'utilisation gratuit de la Plateforme.

2 - OBJET

Le présent accord d'utilisation (ci-après l'« Accord d'Utilisation ») a pour objet de définir les conditions d'utilisation de la Plateforme, par l'Utilisateur ainsi que les droits et obligations de SystemX et de l'Utilisateur s'y rapportant.

3 – DUREE

3.1 Le présent Accord d'Utilisation entrera en vigueur à compter de la date de téléchargement de la Plateforme sur le site www.openaltarica.fr.

Les termes qui précèdent s'appliqueront sous réserve du respect par l'Utilisateur des termes des présentes.

3.2 Toute clause de l'Accord d'Utilisation ayant vocation à survivre à son expiration ou sa résiliation pour quelque raison que ce soit, lui survivront pour la durée stipulée dans la clause en question ou à défaut pour la durée de prescription des droits et obligations objet de la clause en question. Ceci s'appliquera sans préjudice de toute licence accordée par l'Utilisateur à SystemX, et inversement, sur toutes Contributions Complémentaires ou autre contenu de la Plateforme, dans leur version existante à la date de fin de l'Accord d'Utilisation en application des, et pour les durées stipulées aux, articles 5 et 6 ci-après.

4 - GRATUITE

L'accès à la Plateforme par l'Utilisateur sera gratuit, sous réserve du total respect des termes des présentes par ce dernier.

5 - DROITS D'ACCES A LA PLATEFORME ET SERVICES ASSOCIES

5.1 Sous réserve du total respect de ses obligations au titre de l'Accord d'Utilisation, l'Utilisateur bénéficiera des éléments suivants :

1. L'autorisation d'exercer les droits énumérés ci-dessous, à titre non exclusif et non transférable, pour le territoire du monde entier sur tout ou partie des éléments composant la Plateforme (« Eléments de la Plateforme »), uniquement en code objet, pour la durée légale de protection des droits et pour les seuls besoins suivants : (i) Recherche et Développement Interne au sein de l'organisme de l'Utilisateur (à l'exclusion de toute R&D avec un tiers) et (ii) enseignement académique ou formation à but non lucratif :
 - Le droit de reproduire, dupliquer, imprimer, enregistrer tout ou partie de chacune des Eléments de la Plateforme, sur tous supports, en tous formats, le présent droit de reproduction comprenant le droit de reproduction permanente ou provisoire de chacun des Eléments de la Plateforme en tout ou partie, par tous moyens et sous toutes formes, notamment pour toute opération de chargement, d'affichage, d'exécution, de transmission ou de stockage, et ce sur tout site ;
 - Le droit d'établir toute version, en langue française et étrangère, et en tout langage notamment informatique, de tout ou partie de chacun des Eléments de la Plateforme et plus généralement, le droit de traduction, d'arrangement, de modification, d'adaptation, de transformation en tout ou partie et sous toute forme écrite, orale, télématique, numérique, etc., de chacun des Eléments de la Plateforme ;
 - Le droit de publier et de diffuser, par tous moyens, des reproductions de tout ou partie des Eléments de la Plateforme, dans leur version originale ou dans une version telle que précédemment définie, le tout à titre gratuit ;
 - Le droit de représenter et de diffuser tout ou partie de chacun des Eléments de la Plateforme dans leur version originale ou dans une version telle que précédemment définie, par tous moyens et notamment par télédiffusion et communication publique par fil ou sans fil, par projection publique, par transmission dans un lieu public de l'œuvre télédiffusée ou communiquée au public, par présentation publique et tous autres moyens ;
 - Le droit d'utilisation et de correction des erreurs, de suivi et de maintenance ;
 - Le droit d'intégration en tout ou partie avec ou sans modification, d'interfaces ;
2. Accès au forum en ligne, au contenu restreint, ouvert à la fois à SystemX, aux Partenaires Premium, aux Adhérents et aux Utilisateurs, accessible à l'adresse internet suivante : www.openaltarica.fr ;

L'Utilisateur pourra accéder aux services offerts par SystemX en lien avec l'usage de la Plateforme (formation, support en ligne, etc.), moyennant rémunération au profit de SystemX, selon ses tarifs applicables.

5.2 Tout autre usage est interdit. Notamment, l'Utilisateur n'est pas autorisé à :

- (i) accorder une licence ou une sous-licence, vendre, revendre, louer, donner à bail, transférer, céder, distribuer, partager la Plateforme (à l'exception des seuls éléments lui appartenant), à ou avec un tiers, ou l'exploiter de tout autre manière, directement ou indirectement, notamment dans un but commercial ;
- (ii) à mettre la Plateforme à la disposition d'un tiers de tout autre manière (à l'exception des seuls éléments lui appartenant) ;
- (iii) compromettre ou perturber l'intégrité, la sécurité, les performances ou le fonctionnement de la Plateforme ou des données qu'elle contient ;
- (iv) tenter d'obtenir un accès non-autorisé à la Plateforme ;
- (v) retirer, altérer ou masquer toutes mentions de propriété liées à la Plateforme ;
- (vi) utiliser la Plateforme pour (a) envoyer des spam ou autres messages dupliqués ou non-sollicités en violation du droit applicable, (b) envoyer ou stocker sur la Plateforme tout élément contrefaisant, obscène, menaçant, calomnieux, non sécurisé, malicieux, abusif ou autrement illicite, (c) envoyer ou stocker des éléments contenant des virus informatiques, des vers, des chevaux de Troyes ou d'autres codes informatiques, fichiers, scripts, agents ou programmes nuisibles.

A l'exception des droits expressément concédés ci-dessus à l'article 5.1, la mise à disposition de données sur la Plateforme ne constitue en aucun cas une licence ni une cession, notamment de droits de propriété intellectuelle, au profit de l'Utilisateur.

6 - CONTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 Par les présentes, l'Utilisateur accorde à SystemX une licence d'utilisation sur les Contributions Complémentaires qu'il apportera le cas échéant à la Plateforme, en ce compris leurs mises à jour et améliorations, pour le monde entier, à titre non exclusif, pour les seuls besoins suivants : (i) réalisation des travaux de recherche et développement menés par SystemX et les Partenaires Premium dans le cadre du Projet, (ii) usage à des fins de Recherche et Développement Interne, (iii) enseignement académique ou formation à but non-lucratif et (iv) animation, coordination et exploitation de la Plateforme. Cette licence est accordée à partir de la mise à disposition de chacune des Contributions Complémentaires concernées, pour la durée légale de protection des droits, à l'exception de l'usage (i) ci-dessus pour lequel la licence est accordée pour la seule durée du Contrat de Recherche.

6.2 Dans les limites des besoins et conditions expressément mentionnés ci-dessus, cette licence d'utilisation des Contributions Complémentaires de l'Utilisateur couvrira les droits suivants :

- Le droit de reproduire, dupliquer, imprimer, enregistrer tout ou partie de chacune des Contributions Complémentaires, sur tous supports, en tous formats, le présent droit de reproduction comprenant le droit de reproduction permanente ou provisoire de chacune des Contributions Complémentaires en tout ou partie, par tous moyens et sous toutes formes, notamment pour toute opération de chargement, d'affichage, d'exécution, de transmission ou de stockage, et ce sur tout site ;
- Le droit d'établir toute version, en langue française et étrangère, et en tout langage notamment informatique, de tout ou partie de chacune des Contributions Complémentaires et plus généralement, le droit de traduction, d'arrangement, de modification, d'adaptation, de transformation en tout ou partie et sous toute forme écrite, orale, télématique, numérique, etc., de chacune des Contributions Complémentaires ;
- Le droit de publier et de diffuser, par tous moyens, des reproductions de tout ou partie des Contributions Complémentaires, dans leur version originale ou dans une version telle que précédemment définie, le tout à titre gratuit ;
- Le droit de représenter et de diffuser tout ou partie de chacune des Contributions Complémentaires dans leur version originale ou dans une version telle que précédemment définie, par tous moyens et notamment par télédiffusion et communication publique par fil ou sans fil, par projection publique, par transmission dans un lieu public de l'œuvre télédiffusée ou communiquée au public, par présentation publique et tous autres moyens ;
- Le droit d'utilisation et de correction des erreurs, de suivi et de maintenance ;
- Le droit d'intégration en tout ou partie avec ou sans modification, d'interfaces ;
- Le droit de décompilation.

Lorsque les Contributions Complémentaires consistent en des éléments logiciels, les droits énumérés ci-dessus visent à la fois leur version objet et leur version source.

6.3 Cette licence ne pourra pas être transférée par SystemX à l'exception des cas suivants :

- SystemX pourra concéder une sous-licence gratuite sur les Contributions Complémentaires précitées à ses sous-traitants participant, le cas échéant, à son processus de recherche & développement interne ou aux travaux de recherche & développement dans le cadre du Projet. SystemX restera entièrement responsable du respect par chacun de ses sous-traitants des obligations applicables au titre de la licence ainsi transférée.
- SystemX pourra également concéder une sous-licence sur les Contributions Complémentaires précitées, en ce compris leurs mises à jour et améliorations, aux Partenaires Premium, aux Adhérents et aux autres Utilisateurs, à titre non exclusif et non transférable, pour le monde entier et pour la durée de leur protection par le droit de la propriété intellectuelle applicable ou, pour celles des Contributions Complémentaires qui ne sont pas protégées par le droit de la propriété intellectuelle, jusqu'à l'expiration d'une durée de dix (10) ans à compter de la fin, pour quelque cause que ce soit, du Contrat de Recherche. Cette sous-licence d'utilisation des Contributions Complémentaires ne pourra être accordée par SystemX aux Partenaires Premium, Adhérents et autres Utilisateurs qu'en code objet et pour les seuls besoins suivants :
(i) s'agissant des Partenaires Premium, pour les besoins des travaux de recherche et développement en lien avec le Projet (la durée précitée étant alors, par exception, réduite à

la durée desdits travaux), (ii) Recherche et Développement Interne (hors R&D avec un tiers) et (iii) enseignement académique ou formation à but non-lucratif.

6.4 L'Utilisateur prendra toutes les mesures nécessaires, notamment auprès de ses employés ou prestataires, pour garantir l'effectivité de cette licence au profit de SystemX et autres sous-licenciés précités. Il fournira gratuitement à SystemX et aux autres entités précitées toute la documentation nécessaire se rapportant aux Contributions Complémentaires ainsi concédées en licence. En outre, il transmettra également gratuitement à SystemX si elle en fait la demande, qui pourra être formulée à tout moment, toute information, document de toute nature ou signature qui serait nécessaire pour que SystemX ou les autres entités précitées soit en mesure de jouir pleinement des droits ainsi concédés en licence. Les obligations prévues dans le présent article 6.4 resteront applicables pendant toute la durée du présent Accord d'Utilisation ainsi qu'une période de cinq (5) années à compter de son expiration ou de sa résiliation pour quelque cause que ce soit.

6.5 Bien que cette communication intervienne sur une base facultative, chaque Utilisateur devra faire ses meilleurs efforts pour que le volume de Contributions Complémentaires qu'il communiquera en vue d'une mise à disposition au sein de la Plateforme soit le plus large possible. Cette communication s'effectuera par le biais du « Club des utilisateurs » de la Plateforme ou d'une notification écrite à SystemX. De plus, les Utilisateurs de droits de propriété sur les Connaissances Propres et/ou Contributions Complémentaires sont d'accord à la mise en « open source » des Connaissances Propres et/ou Contributions Complémentaires

L'Utilisateur s'engage en outre à mettre à la disposition de SystemX et des Partenaires Premium, Adhérents et autres Utilisateurs, les mises à jour et améliorations des Contributions Complémentaires précitées qu'il aura pu réaliser, dans les meilleurs délais à compter de cette réalisation. Cette mise à disposition s'effectuera également par l'intermédiaire du « Club des utilisateurs » de la Plateforme ou d'une notification écrite à SystemX.

6.6 La philosophie du Projet étant de mettre en « open source » le contenu de tout ou partie de la Plateforme, les Parties titulaires de droits de propriété sur les Contributions Complémentaires s'engagent donc à mettre aussi en « open source » ces Contributions Complémentaires présentes au sein de la Plateforme.

7 - CONFIDENTIALITE

A l'exclusion de toute donnée pouvant d'ores et déjà se trouver dans le domaine public ou sauf injonction d'une autorité judiciaire ou administrative compétente et dans ce cas dans les strictes limites nécessaires pour se conformer à une telle injonction, les données figurant et composant la Plateforme sont confidentielles. L'Utilisateur s'interdit de les divulguer à des tiers et de les utiliser à des fins autres que celles prévues ci-dessus (à l'exclusion des données lui appartenant et dont il pourra disposer).

Cette obligation s'appliquera jusqu'à l'expiration d'une durée de dix (10) ans à compter de la fin, pour quelque raison que ce soit, du Contrat de Recherche.

8 - EXCLUSION DE GARANTIE

La Plateforme est mise à disposition de l'Utilisateur sans aucune garantie de quelque nature que ce soit, notamment de fiabilité, d'absence de contrefaçon ou de rendement commercial et l'Utilisateur l'utilisera à ses seuls frais, risques et périls. En conséquence, l'Utilisateur n'aura aucun recours, en raison de l'usage de la Plateforme, contre SystemX, ses sous-traitants éventuels, son personnel, les Partenaires Premium, les Adhérents, les autres Utilisateurs, ou autres partenaires de SystemX amenés à participer à la conception, mise en œuvre et/ou aux évolutions de la Plateforme, à quelque titre que ce soit et pour quelque motif que ce soit.

10 - DIVERS

10.1 Les Parties reconnaissent que le présent Accord d'Utilisation ne peut en aucun cas être assimilé ou interprété comme constituant un acte de société, l'« affectio societatis » étant expressément exclu.

10.2 Les Parties déclarent que l'Accord d'Utilisation est conclu « intuitu personae » en ce qui concerne la personne de l'Utilisateur. En conséquence, l'Utilisateur n'est pas autorisé à céder ou à transférer à un tiers tout ou partie des droits et obligations qui lui incombent au titre de l'Accord d'Utilisation, sans l'autorisation préalable et écrite de SystemX.

10.3 Aucune Partie ne sera responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations contractuelles due à un événement constitutif d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du code civil et de la jurisprudence applicable au moment de la survenance de l'évènement.

La Partie invoquant un événement constitutif d'un cas de force majeure devra en aviser l'autre Partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les meilleurs délais suivant la survenance de cet événement. Les délais d'exécution impactés par le cas de force majeure pourront être prolongés pour une période déterminée d'un commun accord entre les Parties.

Les obligations suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de l'évènement de force majeure auront cessé. Dans le cas où l'évènement de force majeure perdurerait pendant une période de plus de trois (3) mois, toute Partie pourra décider d'interrompre l'Accord d'adhésion par anticipation en notifiant cette décision à l'autre Partie Projet par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (la résiliation anticipée intervenant à la date de réception d'une telle notification par la Partie destinataire).

10.4 Les stipulations du Contrat sont régies par le droit français. En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du Contrat, les litiges seront portés devant les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris, sauf disposition d'ordre public contraire.